



Dijon, le 16 décembre 2011

Monsieur le directeur,

par note du 9 décembre vous transmettez aux agents la lettre de la ministre du 28 novembre, signée du secrétaire général, en rappelant l'obligation de renseigner les indicateurs de suivi d'activité et en nous informant que vous avez " donné pour instruction aux chefs de service de faire procéder à la saisie des activités dans le délai prescrit par la note ministérielle, c'est à dire pour le 20 janvier 2012. "

L'intersyndicale maintient l'appel au boycottage du renseignement des indicateurs de suivi, pour les raisons déjà exposées depuis mai dernier, l'utilité prétendue de cette activité à usage de dialogue de gestion et de limitation de casse des postes n'ayant toujours pas été démontrée; la lettre de la ministre mentionne d'ailleurs essentiellement les usages de contrôle de gestion, de pilotage des services et des moyens à savoir la remontée du bas vers le haut sans qu'il y ait d'indication de navette profitable et vérifiée de discussion entre les deux niveaux.

La ministre précisant :

" en tout état de cause, l'application du suivi d'activité de SALSA a été conçue de telle sorte que la saisie déléguée est possible. Le profil " agent délégué " permet en effet de saisir pour les agents qui en seraient empêchés, quelle qu'en soit la raison . Au regard de l'importance que représentent ces données dans le cadre du suivi d'activité ministériel, rien ne s'oppose - en cas de refus de saisir - à recourir à cette procédure, dès lors qu'elle est possible. "

l'intersyndicale souhaite savoir si votre instruction donnée aux chefs de service de faire procéder à la saisie des activités se traduira par une

commande individuelle de ceux-ci à chaque agent ou par une commande à chaque agent délégué ainsi que le rappelle d'emblée la ministre.

L'intersyndicale souhaite également connaître le résultat du dialogue de gestion dont vous nous aviez répondu en mai qu'il n'interviendrait qu'en fin d'année, notamment en ce qui concerne la PRH 2013 et le chiffrage des ETP à redéployer dans les domaines les plus exposés.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

Les représentants de l'intersyndicale :

CGT – Denis FABBRI

CFDT – Annie CARIOZZI

FO – Nathalie VINCENT

UNSA – Christophe CHARTON

CNT – Jean-Luc BARRIERE

Solidaires – Laurent PIDANCET